

Décrets, arrêtés, circulaires

TEXTES GÉNÉRAUX

MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR

Arrêté du 6 mars 2020 fixant les dotations régionales limitatives relatives aux frais de fonctionnement des centres d'accueil pour demandeurs d'asile

NOR : INTV2006641A

Le ministre de l'intérieur,

Vu le code de l'action sociale et des familles, notamment son article L. 314-4 ;

Vu la loi n° 2019-1479 du 28 décembre 2019 de finances pour 2020 ;

Vu le décret n° 2019-1493 du 28 décembre 2019 portant répartition des crédits et découverts autorisés par la loi n° 2019-1479 du 28 décembre 2019 de finances pour 2020,

Arrête :

Art. 1^{er}. – Le montant des dotations régionales limitatives, destinées au financement des frais de fonctionnement des centres d'accueil pour demandeurs d'asile imputables aux prestations prises en charge par l'aide sociale de l'Etat, est fixé conformément au tableau annexé au présent arrêté.

Art. 2. – Le directeur de l'asile est chargé de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié au *Journal officiel* de la République française.

Fait le 6 mars 2020.

Pour le ministre et par délégation :

Le directeur de l'asile,

R. SODINI

ANNEXE

RÉGIONS	MONTANTS
Auvergne Rhône-Alpes	42 163 975
Bourgogne Franche Comté	22 737 780
Bretagne	15 764 765
Centre Val de Loire	15 664 123
Grand-Est	37 956 204
Hauts-de-France	19 776 045
Île-de-France	42 120 843
Normandie	16 979 650
Nouvelle-Aquitaine	32 480 830
Occitanie	30 235 567
Pays de la Loire	18 561 159
Provence-Alpes-Côte d'Azur	19 876 687
Total	314 317 628